

Présent-e-s (17) : Olowine Rogg, Nicolas Künzler^(PV), Louise Goffin^(PV), Zoltan Horvath, Jean-Luc Oestreich, Sabine Nagl, Patricia Tondreau, Jacqueline Valentin, Michèle Künzler, Esther Schaufelberger, Sigrid Jimenez, Gala Vacheron & Claire Nogarède (locataires la CIGUË/secteur F), Grégoire Carasso, Ute Foecker, Simone Kish, Jacqueline Heutschi Valentin.

Excusé-e-s (6) : Julie Barbey, Pascal Mundler, Daniel Dind, Marina Janssens, Suzanne Ding, Alain Dubois.

1. Accueil

Olowine Rogg présente Louise Goffin, qui prend le relais comme coordinatrice du Forum 1203 pour la participation concernant l'écoquartier de la Concorde.

Louise se réjouit de rencontrer les personnes présentes, car n'habitant pas le quartier, il est important pour elle de pouvoir rencontrer ses habitants.

Olowine Rogg et Esther Schaufelberger, présentes à cette séance, font partie du conseil de fondation de la FED (fondation immobilière de droit public Emile-Dupont).

2. Point de situation des différents secteurs

Par ordre de priorité au niveau du développement :

SECTEUR M - FED

Passé : concours lancé en février 2013 – Lauréat projet CAPUCINES, octobre 2013 (2 bâtiments en miroir, + maintien de l'espace vert entre-deux).

En cours : autorisation déposée le 10 mars 2015, en attente d'approbation.

Futur : début chantier 2016, fin chantier 2017.

Densification : 36 → 84 logements.

SECTEUR L – Ville de VERNIER / PRIVERA CONSTRUCTION

Passé : concours lancé en janvier 2014 – Lauréat projet MARAKEI, juin 2014 (groupe scolaire + barre de logement de 5 blocs en quinconce + espace vert).

En cours : autorisation déposée, en attente d'approbation. En parallèle, une étude de faisabilité se développe concernant l'éventuelle passerelle surplombant l'avenue de l'Ain.

Futur : début du chantier pour le groupe scolaire 2016, ouverture de l'école espérée pour septembre 2017. Quant au chantier lié aux logements il n'a pas encore été exactement planifié.

Densification : 86 → 170 logements.

SECTEUR D – VILLE de VERNIER

Passé : pas de concours d'architecture car le PLQ Croissant était en force. Plusieurs bureaux ont été appelés à travailler un projet sur base du PLQ.

En cours : en février 2015, c'est le projet du bureau GRAF&MENOUD qui a été retenu et qui va être développé par la suite. Une présentation publique de ce projet sera organisée prochainement sur le secteur de la Concorde.

Futur : ouverture du chantier 2017, fin du chantier 2018.

SECTEUR A – FED → VILLE de VERNIER

Passé : en janvier 2015, fin du premier tour du concours, 10 bureaux d'architecture sont retenus pour le deuxième tour.

En cours : deuxième tour, développement des projets au sein des bureaux d'architecture. En parallèle, les questions d'accessibilité sont à l'étude au niveau de l'État.

Futur : les résultats du concours sont attendus pour le 24/25 juin 2015. Ouverture du chantier prévue pour 2017. La fin du chantier, logements étudiants + centre culturel, est projetée pour 2018.

SECTEUR T – FED, ETAT de GENEVE, VILLE de GENEVE

En cours : rédaction du cahier des charges tripartite + rédaction de la charte paysagère.

Futur : lancement d'un concours commun pour les bâtiments et la place/parc de la Concorde.

ATTENTION : moment clé pour introduire les remarques des habitants pour la future charte paysagère. Le groupe écoquartier sera convoqué en temps utile.

3. Point de situation – SECTEUR F

Quelques précisions quant aux concours d'architecture :

Avant 2004 les autorisations de construire ne pouvaient être délivrées qu'à la condition de l'existence au préalable d'un PLQ (Plan Localisé de Quartier). Or l'adoption d'un PLQ est le résultat d'un processus de longue durée. Depuis 2004, on retrouve au sein du Conseil d'Etat une volonté d'accélérer les procédures concernant la construction de nouveaux logements. Aujourd'hui une autorisation peut donc être délivrée sur base d'un concours d'architecture pour peu que celui-ci respecte la norme SIA142 et que le cahier des charges soit approuvé par le département en charge de l'aménagement.

Le secteur F est une illustration parfaite de ce mécanisme.

Contexte du secteur F : les 8 immeubles concernés sont propriété de la FED.

Passé : le cahier des charges du concours une fois rédigé par la FED a été soumis pour approbation à l'Etat (à l'ensemble des services : DGNP, eau, énergie, logement, environnement, etc.). L'Office de l'Urbanisme a renvoyé à la FED une synthèse comprenant les commentaires des différents services, ceux-ci sont obligatoirement inclus au cahier des charges.

Le programme du concours intègre les documents suivants :

- **le PDQ Concorde** qui donne les grandes lignes pour la transformation du quartier dans sa globalité.
- **la charte des espaces publics et paysagers** qui comporte deux niveaux d'influence : les obligations, contraignantes et les orientations, non contraignantes.
- **les remarques des habitants**. Document réalisé sur base des réunions du groupe écoquartier en 2014. Ces remarques sont des indications non contraignantes pour les candidats du concours.

En cours : approbation de la version finale du programme du concours par la SIA (Société suisse des Ingénieurs et Architectes).

Futur : - **fin mars 2015**, le concours est lancé : les bureaux désireux de concourir s'annoncent et participent ainsi au 1^{er} tour.

- **printemps 2015**, fin du 1^{er} tour : le jury retient environ 10 bureaux selon leur expertise et expérience puis leur soumet le programme complet du concours. Pendant le 2^{ème} tour, les concurrents retenus développent leur projet en fonction du programme. Les présentations devant le jury se font de manière anonyme.

- **automne 2015, fin du 2^{ème} tour & élection du lauréat.**

- une fois la période de recours écoulee (30 jours) :

- les propriétaires peuvent introduire les demandes de démolition/construction.

- les projets de tous les participants seront exposés publiquement pendant 15 jours.

Un jury et un groupe d'experts

Un jury est nommé et composé avec des architectes, des représentants de la FED, et un représentant des habitants (Zoltan Horvath pour le secteur F).

Se constitue également, un groupe d'experts en différentes matières (environnement, économie, énergie, etc.), l'un d'eux est un expert des habitants (nommé par le Forum Démocratie Participative).

Ces experts découvrent en exclusivité les projets une fois finalisés et soumettent leurs remarques et avis au jury avant la décision finale.

4. Les enjeux du secteur F

- **la densification** : le secteur passe de 48 à 180 logements.

- **la mixité fonctionnelle** : 500m² de surface d'activités sont prévus dans le cahier des charges du secteur, comment les occuper ?

- **les plantages** : ils sont inscrits dans le volet *Obligations* de la charte des espaces publics et paysagers. Ils seront donc conservés mais où et comment ?

- **les parkings** : deux éventualités,

1 parking au sous-sol de l'immeuble pour les locataires + 1 parking extérieur pour les visiteurs.

OU

1 parking au sous-sol de l'immeuble pour les locataires + partage du parking de la Ville de Genève existant (le long de l'av. Henri-Golay, en bas du ch. des Ouches) pour les places visiteurs.

= gain d'espace vert/public sur le secteur F ? Cette dernière solution nécessiterait l'établissement d'une convention entre la FED et la Ville de GE.

Une autre idée serait la formule : *Mobility at home*

- **l'entrée du parking souterrain** : les rampes d'accès peuvent poser des problèmes de cohabitation avec les différents usagers et usages aux alentours. Serait-il possible que l'entrée de l'av. Henri-Golay serve d'entrée pour le parking souterrain du secteur F ? → Le Forum s'occupe de sonder cette possibilité.

- **l'accès au cimetière de Châtelaine** : dans leurs remarques les habitants demandait à ce qu'un accès direct au cimetière soit possible depuis le chemin des Sports. → Grégoire Carasso va sonder Alexandre Breda, le responsable des Pompes Funèbres de la Ville, pour voir quelles sont les possibilités et les contraintes pour une concrétisation. Si c'est réalisable, alors les habitants pourraient lancer une pétition avec le soutien du Forum.

- **les salles communes** : elles sont prévues dans le cahier des charges. Reste à régler la question de la gestion et de l'utilisation de ces lieux qui est la responsabilité des propriétaires ; les habitants pourraient toutefois leur soumettre des propositions.

- **la place des jeunes** : la FED souhaite une réflexion sur les aménagements dédiés à la jeunesse en lien avec ses futures constructions et à interpellé les Villes de Genève et de Vernier à ce sujet.

Quels types de projets sont susceptibles d'intéresser les jeunes ?

Quel genre d'espace, quelle stratégie de gestion ?

La FED pourrait-elle faire en sorte que des places de stages soient ouvertes sur les chantiers qui ont lieu sur ses propriétés ?

Faudrait-il imposer aux entrepreneurs un % minimum d'ouvriers non-qualifiés dans les équipes de travail ?

Dans le quartier on constate que les jeunes ont besoin d'espaces pour se retrouver, avec la volonté d'être tranquilles, autonomes, en dehors de la présence d'adultes. Comment concilier ce besoin de liberté avec un minimum d'encadrement, la nécessité de conserver un lien ?

Dans le quartier, c'est Sigrid Jimenez qui en tant que TSHM¹ de la Ville de Genève fait un travail de proximité avec les 15-25 ans : ouverture de salles de sports, permanences jeunes adultes, + projets transversaux (graphes sur les murs) etc.

¹ Travailleuse sociale hors murs